

département de la Marine, je ne sais depuis combien de temps. Je voudrais bien savoir pour quelle raison on peut refuser de le rendre public.

L'hon. M. DURANLEAU: Il peut parfois se présenter des raisons justifiant pareille discrétion.

M. NEILL: Même dans ce cas-ci?

L'hon. M. DURANLEAU: Je ne dis pas qu'une telle raison existe dans ce cas-ci, mais je dis que nous n'avons pas étudié le rapport et que je ne sais pas s'il conviendra de le déposer sur le bureau de la Chambre.

M. NEILL: Je veux maintenant poser une autre question: quelle sera la période d'incubation requise pour décider si l'on doit déposer ce rapport sur le bureau de la Chambre?

L'hon. M. DURANLEAU: Ce ne sera pas long.

M. HANBURY: J'ai ici un exemplaire du *Vancouver Province* du 24 avril qui contient ces titres:

Les ingénieurs réclament la disparition du Ripple Rock. Il se peut que les travaux soient retardés d'un an.

Ce renseignement vient évidemment du dehors, ou bien les journaux publient des nouvelles sans fondement, comme la chose arrive souvent. Cependant, si les journaux ont obtenu des renseignements, les membres de la Chambre ont au moins le droit d'obtenir les mêmes renseignements.

L'hon. M. DURANLEAU: Il s'agit d'une entreprise considérable. Bien que mon département n'ait pas, à ma connaissance, fourni de renseignements, je ne crois pas que ces travaux puissent être entrepris cette année, étant donné les dépenses énormes que cela entraînerait. Je suis certain que mon ministre n'a fourni aucun renseignement.

Sir EUGENE Fiset: Quel article sommes-nous à discuter?

M. NEILL: Nous avons le droit de terminer cette discussion, puisque nous l'avons commencée. Voici que le ministre déclare que la situation financière ne permet pas au Gouvernement d'engager cette dépense cette année. Je suis de son avis. Mais devons-nous y voir l'indication que les ingénieurs ont préconisé la destruction du rocher?

L'hon. M. DURANLEAU: Nous n'avons pas encore étudié le rapport et je ne voudrais pas faire une déclaration qui ne soit d'une exactitude absolue. Si mon honorable ami tient à voir le rapport, il peut le voir.

M. NEILL: Cet après-midi?

L'hon. M. DURANLEAU: Je ne puis promettre de le lui montrer cet après-midi, mais si l'honorable député se présente au département, mes hauts fonctionnaires se feront un plaisir de lui montrer le document, j'en suis sûr.

M. NEILL: Merci.

M. HANBURY: L'invitation s'adresse-t-elle aussi à moi?

M. NEILL: Non pas.

L'hon. M. DURANLEAU: Je le suppose, je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas ainsi.

M. MUNN: Il ne s'agit pas de mon comté, mais le commerce maritime intéresse beaucoup de gens. Ce rocher est un danger réel pour la navigation. Je le sais pour avoir passé là plusieurs fois. Jusqu'ici aucun accident ne s'est produit, il est vrai, mais il peut en arriver de graves, et le Gouvernement devrait aviser à l'élimination de l'obstacle. S'il ne peut le faire cette année, il peut inscrire une somme à cet effet dans les crédits de l'an prochain. Je puis dire à cet égard que les gens de Victoria espèrent qu'un jour ils obtiendront des communications avec la terre ferme par chemin de fer. Quiconque est au courant des circonstances sait que c'est une impossibilité.

M. REID: Dans sa réponse à la question que je lui ai posée au sujet de l'aéroport, le ministre a dit que la chose ne l'intéresse pas.

L'hon. H. A. STEWART: Je n'ai pas dit que la chose ne nous intéressait pas; nous nous intéressons à tout. J'ai dit que nous n'avons pas encore fait de déboursé.

M. REID: C'est une question de dragage; des milliers de dollars ont déjà été dépensés. On a acquis la propriété pour aménager un aéroport sur la côte du Pacifique et des travaux de dragage sont nécessaires à l'achèvement de l'entreprise. Le dragage relève du département du ministre. Un crédit est affecté aux ports et rivières en général. De quoi s'agit-il?

L'hon. H. A. STEWART: C'est la même somme que l'an dernier. Elle permet à mon ministère d'effectuer de petits travaux de dragage, quand c'est nécessaire, et aussi d'autres petits ouvrages. Le crédit n'a pas de destination déterminée.

M. HANBURY: Avant que la Chambre adopte le crédit, je prie le ministre de nous donner quelques explications sur la diminution de la dotation aux ports et rivières.

L'hon. H. A. STEWART: Nous avons réduit en général les crédits des travaux pu-